

#### Qui est concerné :

S'applique à tous les agriculteurs qui exploitent des îlots culturaux en interculture longue dans la ZV, sur lesquels la couverture du sol n'est pas assurée pendant l'interculture :

- îlots où la récolte est postérieure au 20 septembre (sauf maïs grain, sorgho et tournesol)
- îlots situés en zone à contraintes argileuses

#### Obligation :

Ce bilan est à calculer à chaque campagne culturale, suite à la récolte de la culture principale.

Ce bilan doit être inscrit dans le cahier d'enregistrement.

#### Méthode de calcul :

Ensemble des apports d'azote réalisé entre la récolte de la culture principale précédente (année N-1) et la récolte de la culture principale de l'année N

**Apports d'azote**

-

Exportations en azote liées à la récolte de la culture principale de l'année N et le cas échéant des exportations en azote de la culture dérobée implantée entre (N-1) et N

**Exportations d'azote**

#### Quand faire le calcul :

Le calcul du BAPR doit se faire dès que la culture, qui précède la non-implantation d'une couverture du sol, vient d'être récoltée.

#### Remarque :

Il ne s'agit que d'un outil pédagogique de sensibilisation sur les quantités d'azote non utilisées, pour montrer l'intérêt de la couverture des sols. Le solde du bilan reflète à la fois les pertes potentielles vers l'eau et vers l'air et les variations de stock d'azote du sol.

